

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 02 juin 2017

Présents : Pascal WALDSCHMIDT, Agnès AUDIBERT, Dany DECAVATA, Annie MAHIEUX, Jacqueline MIELLE, Jean Rémi DURAND-GASSELIN, Jacques MATHIEU, Cédric MERCIER, Antoine WALDSCHMIDT.

Excusé : Emmanuel PICARD Absente : Loïs COLTEL

Secrétaire de séance : Jacques MATHIEU

ORDRE DU JOUR

PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2017 :

Le CM prend connaissance des estimations de travaux de goudronnage demandées au SIVTA. Il est retenu pour cette année 2017, et au regard des possibilités budgétaires de goudronner l'accès aux maisons des Bogues du Blat pour un montant de 11 000 euros, (construction de chaussée), le goudronnage de la partie basse de la piste de Flacouze pour 19 000 euros (500 mètres de construction de chaussée), le goudronnage d'une portion de partie basse de la route d'Issac pour 6 700 euros (bicouche sur 600 mètres).

Suite à une demande des habitants des Praduches qui souhaitent que la commune réhabilite le chemin d'accès à ce village, le CM décide dans un premier temps de remettre en état de roulement la portion de 200 mètres qui est la plus abîmée avant de prévoir un goudronnage dans les années à venir.

Le CM décide aussi de surseoir à la réparation d'un passage de ruisseau sur la route de Chamary à l'année prochaine :

PRESBYTERE :

Dans le cadre des prochains travaux de rénovation du presbytère et pour la demande de permis de construire, il est obligatoire de choisir une entreprise pour le contrôle technique de construction qui sera chargée de veiller sur l'accessibilité du lieu, la solidité des constructions et la conformité de la sécurité des bâtiments.

Délibération prise : après consultations de 3 entreprises, c'est la Société APAVE Sud Europe qui a été retenue pour un montant de devis de 5 280 euros.

NATURA 2000 :

Les communes sont consultées sur l'agrandissement du périmètre du site Natura 2000 sur les Vallées de la Beaume et de la Drobie. Le périmètre qui restait alors centré sur le linéaire des rivières est étendu à tous les petits affluents ainsi qu'à une partie des villages de La Roche et Sarrabasche ...

Délibération prise : le CM décide de ne pas approuver les nouvelles limites du périmètre du site Natura 2000. Pour 3 voix, contre 4 voix, abstention 2 voix.

DIVERS TRAVAUX :

Délibération prise : Suite à des travaux d'amélioration de l'installation électrique de l'Eglise d'un coût d'environ 5 000 euros, le CM accepte un chèque de 2 400 euros donné par l'association des amis de l'Eglise.

Délibération prise : suite à un bris d'une vitre à l'école, le CM accepte un chèque de remboursement de 491,76 euros de l'assurance Groupama.

COMPLEMENT DE SIGNALISATION :

Délibération prise : Suite aux demandes de panneaux de signalisation complémentaires de la part de La Petite Cour verte et d'H. Garnier, le CM décide d'accepter leur offre de concours pour 11 panneaux de signalisation.

INFOS :

Le coût de la dernière tranche de travaux de l'AEP de Bolze s'élève à 28 450 euros : il s'agit de la pose des canalisations pour l'alimentation du hameau. Les travaux doivent se dérouler la deuxième quinzaine de juin avec des restrictions de circulation sur la route arrivant à Bolze.

Elections législatives les 11 et 18 juin : bureau ouvert de 8 h à 18 h.